

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Charles SAMSON, Éric RIBIERE, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUQUIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul POUSSIN.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 017 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – MARCHES DE TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code des Marchés Publics

Vu des procès-verbaux des réunions de la commission d'appel d'offres réunie le 8 et 29 octobre 2007, le 28 novembre 2007 et le 31 janvier 2008.

Monsieur le Président donne lecture des procès-verbaux des réunions de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des lots du marché publics de travaux élaboré pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire.

La commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer les lots ci-dessous :

- ✓ Lot n°01 de l'appel d'offre initial à MASSY TP pour un montant de 124 920,00 € HT
- ✓ Lot n°02 de l'appel d'offre initial à VIGIER Génie Civil Environnement pour un montant de 1 708 093,00 € HT
- ✓ Lot n°03 à CORMENIER pour un montant de 142 344,32 € HT
- ✓ Lot n°04 à GUYOT pour un montant de 145 846,00 € HT
- ✓ Lot n°05 à SMAC pour un montant de 261 532,81 € HT
- ✓ Lot n°06 au groupement GBM + RAYNAUD pour un montant de 415 245,50 € HT
- ✓ Lot n°07 à GUYONNAUD pour un montant de 66 474,00 € HT
- ✓ Lot n°08 à LECOMTE pour un montant de 90 644,00 € HT
- ✓ Lot n°09 à GUYOT pour un montant de 24 024,00 € HT
- ✓ Lot n°10 de l'appel d'offre initial à SNIDARO pour un montant de 353 589,82 € HT
- ✓ Lot n°11 à GUYONNAUD pour un montant de 38 542,90 € HT.
- ✓ Lot n°12, solution de base et option n°01 à NAVIC pour un montant total de 83 151,00 € HT
- ✓ Lot n°13 de l'appel d'offre initial à LA MAISON DE LA PISCINE pour un montant de 28 753,77 € HT
- ✓ Lot n°14, solution de base et l'option alimentation des casiers informatisés, à SNEE pour un montant total de 292 609,27 € HT
- ✓ Lot n°15 à SOPCZ pour un montant de 599 780,04 € HT
- ✓ Lot n°16 à IREC pour un montant de 25 450 € HT
- ✓ Lot n°17 à SOPCZ pour un montant de 188 684,53 € HT
- ✓ Lot n°18 à IMATEC pour un montant de 346 234,40 € HT
- ✓ Lot n°19 de l'appel d'offres initial à ZELLER pour un montant de 629 370 € HT
- ✓ Lot n°20 à JOUANDOU pour un montant de 72 664,50 € HT
- ✓ Lot n°21 à SACER pour un montant de 429 750,70 € HT
- ✓ Lot n°22 à SOTEC 50 303,36 € HT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de ces marchés suite à l'attribution des 22 lots par la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de ces marchés suite à l'attribution des 22 lots par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 01 février 2008

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS